



**MINISTÈRE
DE LA TRANSITION
ÉCOLOGIQUE**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

**Conseil général
de l'environnement
et du développement durable**

Rapport à la commission supérieure des sites, perspectives et paysages du 3 décembre 2020

Projet et programme d'actions de l'Opération Grand Site de France
Montségur (Ariège et Aude)

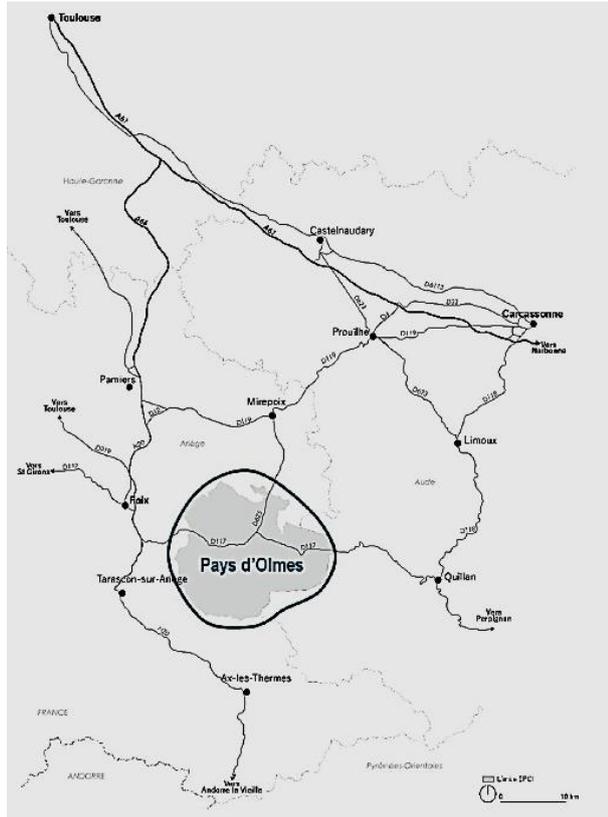
Rapport CGEDD n° 013447-01

établi par

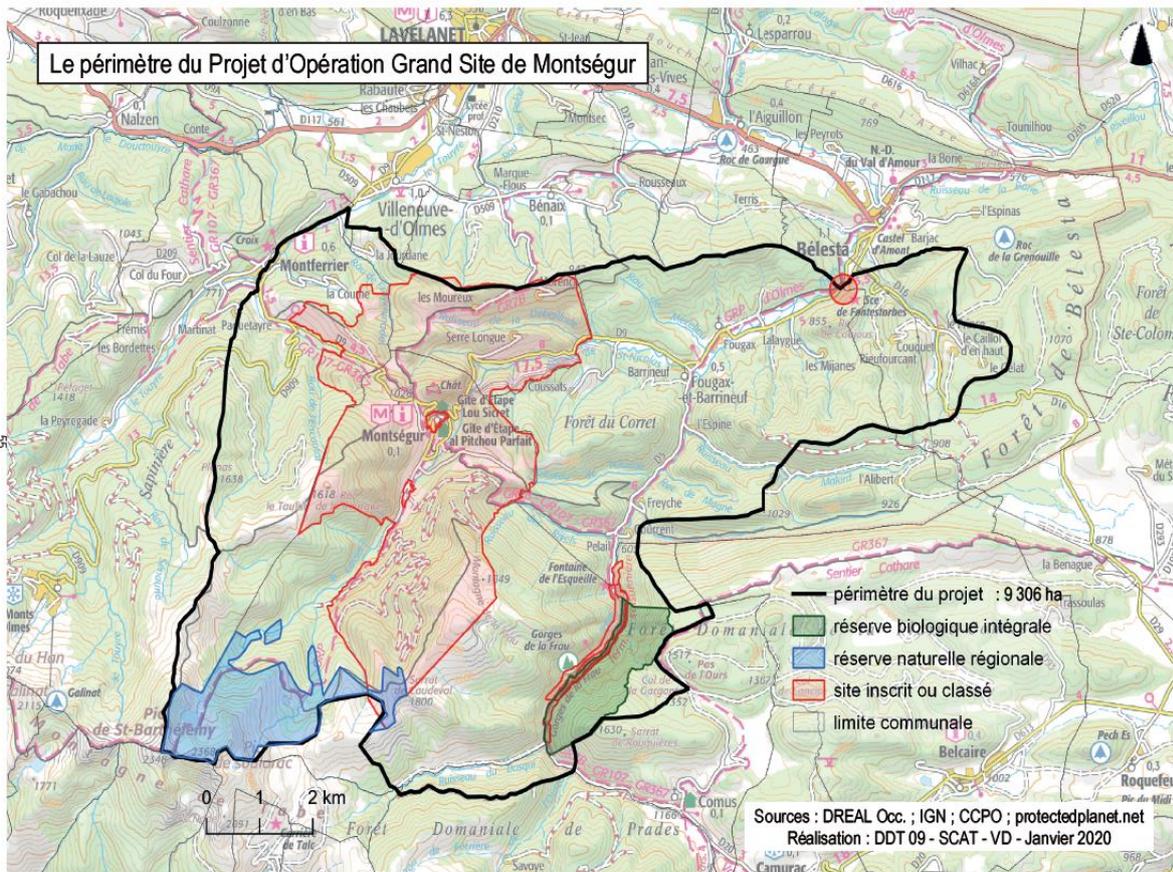
Thierry Boisseaux

Ingénieur général des ponts, des eaux et des forêts

Novembre 2020



Le territoire de l'Opération Grand Site Montségur se situe en région Occitanie, à 120 km de Toulouse, 100 km de Carcassonne et 30 km de Foix, préfecture de l'Ariège.



Localisation et détails du périmètre proposé pour l'Opération Grand Site Montségur, dans le Pays D'Olmes, en Ariège, pour l'essentiel et dans l'Aude pour une faible part.

Le site de Montségur a été classé, au titre de la loi de 1930, en 2001 selon les critères historique et pittoresque. Il couvre 2 950 ha¹. Le village lui-même est site patrimonial remarquable (SPR) et le château (construit sur les ruines du fort cathare²) qui le surplombe monument historique (MH)³. Le site classé entoure « *tel un écrin le village de Montségur et les hameaux proches* »⁴. Son périmètre « *suit les limites visuelles données par les lignes de crête des montagnes vues en première ligne du château au-delà desquelles toute intervention sur le paysage n'altérerait pas ce site exceptionnel* »⁵.

Le lancement de l'Opération Grand Site (OGS) Montségur, portée par la communauté de communes du Pays d'Olmes (CCPO), a été autorisé par la ministre en charge de l'écologie, le 29 novembre 2016. Depuis quatre années⁶, un travail considérable de définition du sens à donner à ce territoire, qui a vocation à rejoindre à terme la famille des Grands Sites de France lorsqu'il sera labellisé, a été conduit avec détermination par la CCPO avec l'aide active des services de l'État en Occitanie.

La maturation du projet qui vous a été présenté a, en effet, nécessité réflexions, études, débats ainsi qu'un ensemble de réunions d'échange et de concertation avec les populations des villages concernés et les socio-professionnels. Le tout au sein d'un territoire qui a subi, dans un passé encore récent (les années 1980 et 1990), un changement profond de son modèle économique suite à la fermeture quasi-totale et brutale de l'industrie du textile qui avait fortement contribué à sa richesse.

Aujourd'hui comme hier, la forêt et l'élevage occupent l'essentiel de l'espace de ce territoire rural. Comme dans beaucoup de régions de France, la première prend de plus en plus le dessus sur le second, au fur et à mesure de la déprise agricole. Les activités économiques correspondantes façonnent largement les paysages auxquels l'altitude, le vallonnement et la configuration des reliefs entre la plaine et la haute montagne pyrénéenne, offrent des perspectives à la fois grandioses et mystérieuses, dans une ambiance particulièrement paisible.

Le tourisme tient une place significative dans l'activité économique de cette zone. Il est fondé autant sur la découverte du patrimoine culturel que sur les activités de pleine nature. Le "pog"⁷ mythique de Montségur, couronné de son château, attire à lui seul aux alentours de 50 000 personnes par an, avec une tendance à la décroissance depuis quelques années. Même si cette fréquentation est modeste, cela ne signifie pas qu'elle ne pose aucun problème. Elle sera d'ailleurs probablement appelée à s'accroître de manière significative si le projet d'inscription au patrimoine mondial de l'UNESCO de la « *Cité de Carcassonne et ses châteaux sentinelles de Montagne* », dont celui de Montségur, est couronné de succès. Une situation que le projet d'OGS peut permettre d'anticiper intelligemment.

Votre commission doit se prononcer aujourd'hui sur le projet d'OGS, incluant son périmètre, ainsi que sur son premier programme d'actions pour la période 2020-2025.

1. L'articulation entre le projet proposé et le périmètre de l'OGS devraient être affinés d'ici 2025

La détermination du périmètre d'une OGS est une opération souvent délicate. Elle doit résulter du croisement entre deux approches. D'une part, l'exigence bien assumée par les acteurs locaux de la protection du site classé, au-delà de son seul levier réglementaire. D'autre part, la gestion et la mise en valeur patrimoniale du site lui-même et de l'ensemble du territoire retenu dans l'OGS. C'est une démarche à la fois partenariale et contractuelle, entre les acteurs eux-mêmes et avec l'État.

1.1. Un périmètre de l'OGS dont la définition a évolué

À Montségur, l'organisation de l'accueil des visiteurs au pied du pog et dans le village, qui a suscité de longs débats depuis vingt ans au moins⁸, a été centrale dans la décision d'engager une OGS. En 2013, aux prémices de cette décision, l'inspecteur général de l'administration du développement

1 - Sur le territoire de trois communes, Montségur, Montferrier et Bénéaix.

2 - Appellation contemporaine d'un mouvement religieux chrétien médiéval européen en dissidence vis-à-vis de l'Eglise romaine.

3 - Voir Annexe 1.

4 - Rapport de l'inspectrice générale Béatrice Belynck-Doisy à la CSSPP préalable au classement - séance du 9 septembre 1999.

5 - Ibid.

6 - Trois en réalité, le dossier (Opération Grand Site Montségur, Tome 1 et 2) ayant été achevé fin 2019.

7 - Éperon rocheux qui culmine à 1207 m d'altitude et domine le village éponyme situé 300 m plus bas.

8 - Avant même le classement au titre des sites en 2001, qui a lui-même nécessité plusieurs années.

durable (IGADD) Bertrand Creuchet et l'inspecteur général des patrimoines Philippe Cieren ont été missionnés⁹ conjointement comme experts/médiateurs sur la question de l'accueil du public à Montségur où trois scénarios s'affrontaient. Ils ont alors mis en avant l'intérêt du lancement d'« *une Opération Grand Site sur un large périmètre autour du pog et du village* », par une « *maîtrise d'ouvrage* » à constituer, « *partenariale entre les collectivités intéressées par le site* ».

La note argumentaire présentée en 2016 par la CCPO à l'appui de la demande d'autorisation du lancement de l'OGS limitait ce territoire au site classé en 2001 (2 950 ha) sur les communes de Montségur, Montferrier et Bénaix, ainsi qu'à la réserve naturelle régionale (RNR) du Massif du Saint-Barthélémy (461 ha), sur la commune de Montségur¹⁰. Le lancement de la démarche a été validé par le ministère en charge de l'écologie sur cette base. Il a par ailleurs été conseillé¹¹ que soit engagée « *une étude préalable sur l'identité et les valeurs paysagères de ce territoire afin de permettre que ces dernières soient partagées avec les acteurs concernés par la démarche Grand Site* ».

En 2017, une nouvelle mission d'inspection générale a été demandée¹² pour « *vérifier que les différents travaux projetés* » en pied de pog et dans le village de Montségur « *s'inscrivent bien en cohérence avec le projet global de l'Opération Grand Site* »¹³. Cette mission¹⁴, au-delà de la question principale posée, a regretté que le périmètre envisagé pour l'OGS ait été très restreint, sans aucune perspective d'élargissement, et a prôné une approche beaucoup plus large pouvant englober l'ensemble du territoire des Pyrénées cathares labellisé "Pays d'art et d'histoire"¹⁵ en 2008, soit les 56 communes des communautés de communes des pays d'Olmes et de Mirepoix (voir carte en annexe 2).

Comme cela est habituel dans ce type de démarche, le périmètre imaginé à l'origine a été ré-interrogé localement à l'issue d'une étude paysagère¹⁶ et d'un travail de concertation réalisés en 2018 et 2019. Le périmètre proposé pour l'OGS couvre désormais 9 306 ha répartis sur le territoire de sept communes : les trois communes initialement ciblées, Montségur, Montferrier et Bénaix, et quatre communes supplémentaires Bélésta, Fougax et Barrineuf, Prades, en Ariège comme les premières, et Comus dans l'Aude.

1.2. Un périmètre dont la méthode de définition actuelle semble avoir été trop calquée sur celle d'un site classé

L'étude paysagère a largement "imposé" la délimitation retenue pour le périmètre tel qu'il est présenté à votre commission. Il apparaît à votre rapporteur qu'elle semble avoir laissé en effet peu de place à la dimension socio-économique et « *projet de développement durable* »¹⁷ qui doit également s'attacher à un territoire de Grand Site de France.

Les critères topographiques (crêtes notamment, mais aussi falaises, cassures de relief, verrous, belvédères...) qui ont été retenus, alliés à l'importance quasi exclusive conférée à la co-visibilité avec le pog, sont ceux qui auraient été retenus si l'on avait cherché à étendre le site classé au-delà de ses limites actuelles. Ce qui n'est pas l'objet d'un Grand Site de France. Ont été ainsi exclues des portions entières des territoires de certaines des sept communes rurales concernées par le périmètre actuel, alors même que, hormis la non co-visibilité avec le pog, rien ne justifie que ce soit le cas. Cela est particulièrement frappant pour la commune de Bénaix.

9 - Saisine des ministères en charge de la culture et de l'écologie en date du 6 mai 2013.

10 - Créée le 18 novembre 2015.

11 - Lettre du DGALN à la préfète de l'Ariège en date du 10 janvier 2017.

12 - Saisine de la DGALN en date du 7 juillet 2017.

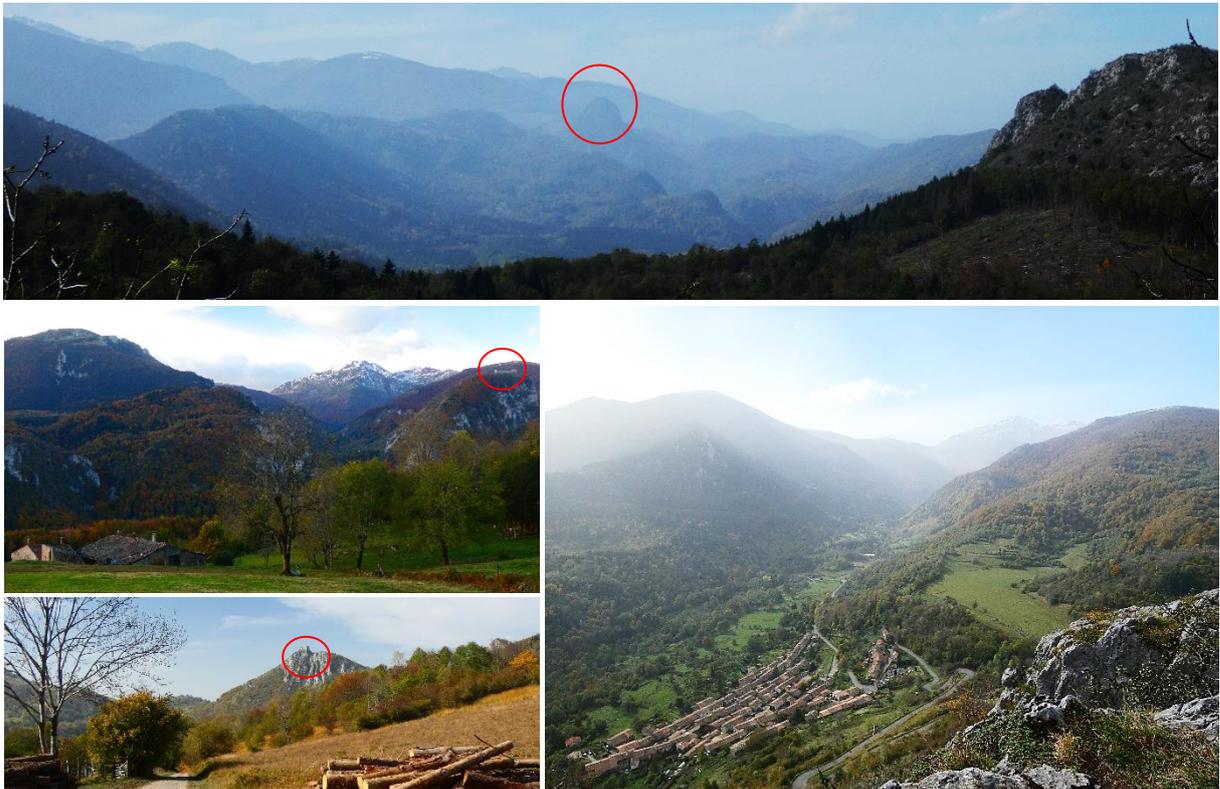
13 - Demande de la préfète de l'Ariège en date du 24 février 2017.

14 - Composée des inspecteurs généraux Jean-Marc Boyer et Bruno Farèniaux pour le ministère en charge de l'écologie, Philippe Cieren pour celui en charge de la culture.

15 - « Créé en 1985, le label "Ville ou Pays d'art et d'histoire" est attribué par le Ministre de la Culture, après avis du Conseil national des Villes et Pays d'art et d'histoire, aux communes ou groupements de communes qui s'engagent dans une politique de sensibilisation des habitants, des visiteurs et du jeune public à la qualité du patrimoine, de l'architecture et du cadre de vie. » - www.culture.gouv.fr

16 - Confiée au bureau d'étude TerreHistoire représenté par Alain Quiot, paysagiste concepteur.

17 - « Le label " Grand site de France " peut être attribué par le ministre chargé des sites à un site classé de grande notoriété et de forte fréquentation. L'attribution du label est subordonnée à la mise en œuvre d'un projet de préservation, de gestion et de mise en valeur du site, répondant aux principes du développement durable. Le périmètre du territoire concerné par le label peut comprendre d'autres communes que celles incluant le site classé, dès lors qu'elles participent au projet » - Article L341-15-1 du code de l'environnement.



*Vues de Couquet à l'extrême ouest du périmètre (en haut) de l'OGS, de Morenci (à gauche en haut), de Serre Longue (à gauche en bas). Le pog est cerclé de rouge.
En bas à droite, vue depuis le pog sur le village de Montségur et sur le pic de St-Barthélémy au loin.
Photos ThB octobre 2020.*

1.3. Un périmètre qui pourrait à terme être élargi, sans chercher cependant à trop embrasser

Il serait utile, au cours de la période qui s'ouvre, que la CCPO réfléchisse à faire évoluer le périmètre de l'OGS pour remédier à cette situation. Il faudrait également mettre à profit cette période pour envisager, sur des bases moins exclusivement paysagères au sens du lien visuel avec le pog, d'intégrer d'autres communes à l'opération. Cela pourrait par exemple concerner Roquefixade¹⁸, à moins de 15 km au nord-ouest de Montségur. Sa configuration paysagère et son patrimoine culturel (avec son château qui remonte au moins à l'époque cathare), mais aussi la motivation de son maire pour le projet de territoire correspondant, pourraient justifier son inclusion dans l'OGS.

Faut-il pour autant envisager dès maintenant un périmètre qui engloberait le pays des Pyrénées cathares dans son ensemble ? Une telle hypothèse pourrait trouver de la consistance dans le futur, compte tenu notamment des similitudes d'appréhension d'un "Pays d'art et d'histoire" et d'une "Opération Grand Site". Il est sans doute prématuré cependant de travailler sur une telle hypothèse qui serait synonyme d'un changement d'échelle considérable que les acteurs n'ont, en tout état de cause, pas envisagé à ce stade, notamment en ce qui concerne la gouvernance. Une telle approche modifierait également le caractère identitaire et fédérateur fort de l'opération autour de Montségur, ce dont il faudrait bien peser les conséquences.

Il paraît dès lors prioritaire à votre rapporteur que les acteurs consolident dans un premier temps leur démarche actuelle. Cela ne leur interdit pas de reprendre leur réflexion, d'ici 2025, pour établir un périmètre de l'OGS et donc du futur Grand Site de France qui en émanera, plus abouti. Le retour d'expérience sur la mise en œuvre du programme d'actions proposé aujourd'hui pour la période 2020-2025 ne pourra que les éclairer sur l'opportunité ou non de faire évoluer ce périmètre, décision qui appartient avant tout au territoire.

Il est d'ailleurs singulier de constater qu'un nombre important d'actions programmées dépassent largement le seul périmètre de cette OGS (de l'ensemble des territoires communaux à l'ensemble de la communauté de commune!), signe que pour répondre aux enjeux identifiés pour ce territoire par les acteurs eux-mêmes, une approche trop restrictive est sans doute insuffisante.

¹⁸ - Dont le territoire communal est presque entièrement couvert par un SPR.

2. Un programme très riche qu'il convient de mieux prioriser

Le projet d'OGS Montségur vise sans surprise à protéger la qualité paysagère, naturelle et culturelle du site classé lui-même et à améliorer la qualité de visite de celui-ci, tout en le respectant. Il a aussi pour objectif d'insuffler ces mêmes préoccupations sur l'ensemble du périmètre de l'OGS. Il cherche enfin à favoriser un développement socio-économique local durable en améliorant la qualité de vie des habitants.

Treize enjeux ont été identifiés lors des phases d'étude et de concertation autour des **diagnostics paysager et environnemental** (connaissance limitée du patrimoine naturel et paysager, enrichissement ; manque de partenariat entre acteurs de la biodiversité forestière, agricole et aquatique ; impacts négatifs des flux routiers et du stationnement touristique), **socio-économique** (appropriation par les habitants des enjeux et idée d'appartenance au territoire insuffisantes ; difficulté d'accès aux services et commerces de proximité ; faible installation de nouveaux habitants ; faible rayonnement culturel au-delà du GS ; cloisonnement des activités agricoles, artisanales et industrielles) et enfin **touristique** (manque de structuration de l'offre « autour de Montségur » ; qualité d'accueil à améliorer, tant au château qu'au musée ; besoin d'une gouvernance pour coordonner et animer l'ensemble).

Pour répondre à ces enjeux, un programme de 44 actions a été élaboré, chaque action faisant l'objet d'une fiche descriptive détaillée dont votre rapporteur tient à souligner la qualité (richesse et précision du contenu). Celles-ci sont regroupées selon 8 axes eux-mêmes regroupés en 2 volets :

- **au titre de la préservation et de valorisation des espaces**, il s'agira (1) de s'appuyer sur l'exigence de qualité paysagère, atout pour repenser les mobilités, (2) de concilier activités pastorales et forestières avec les enjeux de préservation environnementale et paysagère, (3) d'observer et connaître pour sensibiliser aux enjeux environnementaux et paysagers, et (4) d'effacer les stigmates de l'activité humaine pour qualifier et préserver les paysages ;
- **au titre du bien vivre sur le Grand Site et d'y garantir un accueil de qualité**, il s'agira (5) de transmettre les valeurs identitaires par des outils de médiation, (6) de structurer et qualifier l'accueil et les conditions de visite, (7) d'améliorer le cadre de vie, de favoriser l'installation de nouveaux habitants et (8) de préserver et valoriser les savoir-faire.

Le coût prévisionnel de ces actions atteint près de 1,6 millions d'euros en fonctionnement et près de 7 millions en investissement, dont près de la moitié pour l'accueil à Montségur (pied de pog et musée/maison de site/maison de la réserve naturelles régionale, dans le village de Montségur, projet qui peine à se concrétiser depuis plusieurs années déjà). C'est un programme ambitieux pour des communes dont la population moyenne s'établit à environ 330 habitants (de 33 pour Prades à 1064 pour Bélesta en passant par 119 à Montségur)¹⁹ et qui mobilise de nombreux partenaires. On peut s'interroger sur sa faisabilité.

Si chacune des actions est assortie d'un indicateur de réussite qui sera fort utile lors du bilan de sa réalisation en 2025, le document (OGS Montségur Tome 2) arrêté fin 2019 ne mentionne pas de priorités de mise en œuvre. Lors de sa mission sur place les 21 et 22 octobre dernier, votre rapporteur a demandé que des précisions soient apportées sur ce point, ce que le président de la CCPO s'est engagé à faire avant la réunion de votre commission. L'objectif de ce travail était double : permettre aux nouveaux élus²⁰ de s'approprier plus solidement un programme validé par leurs prédécesseurs et le passer au filtre de la faisabilité calendaire et du réalisme budgétaire.

Au terme de ce travail²¹ qui a conduit à supprimer trois actions, à en fusionner plusieurs et à en reformuler ou élargir d'autres, dix actions ont été choisies comme étant ultra-prioritaires, l'objectif étant de les mettre en œuvre dans les deux ans qui viennent. Il s'agit de l'accueil (bâtiment) et de la requalification paysagère des stationnements au pied du pog et de la structuration concomitante de l'accueil Grand Site / Projet Montségur (musée et maison du Grand Site) au sein du village de Montségur, de la requalification du site de la fontaine de Fontestorbes, de celle de la friche industrielle

19 - Source Wikipedia.

20 - La plupart d'entre eux ont changé courant 2020, dont le président de la CCPO et le maire de Montségur.

21 - Voir annexes 3 et 4.

SAB à Montferrier, d'élaborer un plan de paysage et un plan territorial de randonnée, de fédérer un réseau d'acteurs socio-professionnels pour valoriser leur activité et promouvoir les valeurs du Grand Site, de structurer et coordonner un pôle éducatif autour des enjeux de Grand Site, de créer des lieux de sensibilisation et d'éducation aux enjeux de préservation du Grand Site/Projet Montségur, d'élaborer et mettre en œuvre un plan de communication autour du Grand Site.

3. Une gouvernance jusqu'ici solide et une implication des acteurs économiques à cultiver

La CCPO a d'emblée assuré le portage de ce projet. Elle l'a fait au départ en lien avec les trois communes initiatrices et le pays d'art et d'histoire des Pyrénées cathares, tous cinq signataires de la demande de lancement de la démarche. Elle continue à le faire avec les sept communes désormais concernées et en lien étroit avec l'État, ainsi qu'avec la plupart des acteurs (institutionnels, consulaires, associatifs...) du territoire.

Votre rapporteur avoue avoir un peu plus de mal à comprendre l'articulation exacte entre les différents niveaux de comitologie à l'œuvre sur ce projet : sa présentation dans les Tomes 1 et 2 du dossier est en partie discordante sur ce point et il conviendrait de l'harmoniser. Il constate néanmoins que celle-ci semble fonctionner de façon efficace jusqu'ici. Le comité de pilotage²² (co-présidé par la préfète de l'Ariège et le président de la CCPO) et le comité consultatif²³ (présidé par le préhistorien Jean Clottes) ont des compositions très larges et se sont réunis conjointement à plusieurs reprises assurant ainsi une meilleure écoute réciproque et un bon partage de l'information.

Le "pôle projets"²⁴ de la CCPO constitue la cheville ouvrière technique de l'opération. En son sein, un agent est chargé à plein temps de la coordination de l'OGS, sous l'égide du coordinateur du pôle. Trois quarts temps sont par ailleurs assurés par les autres agents du pôle (développement territorial, activités touristiques, filières agricoles). Cette équipe s'appuie sur un "groupe de travail partenaires" qui réunit, au niveau technique pour la mise en œuvre des actions, tous les partenaires institutionnels²⁵.

Lors de sa mission, votre rapporteur a rencontré quelques acteurs économiques (accompagnateurs en montagne, balades en trottinettes électriques, hébergeur, artisanat de la corne) qui perçoivent sans ambiguïté l'intérêt de l'OGS. Leur activité se nourrit de la qualité des patrimoines naturels et culturels et de ses paysages d'exception, mais surtout ils sont d'ores et déjà des ambassadeurs de ses valeurs auprès de leurs clients²⁶. Ils ont également conscience de la nécessité de travailler en réseau avec les autres socio-professionnels du territoire, la complémentarité de leurs offres étant un facteur déterminant pour qu'ils puissent développer leur activité en toutes saisons. Le programme de l'OGS prévoit à juste titre un ensemble d'actions, désormais fusionnées, pour encourager cet état d'esprit indispensable au bon fonctionnement du territoire.



Artisanat à base de corne - Silicorne Vallée – Photo extraite d'OGS Montségur Tome 2.

22 - Qui réunit tous les acteurs institutionnels.

23 - Qui réunit deux représentants de chaque commune, le monde forestier et pastoral, de nombreuses associations locales.

24 - Ce pôle (développement territorial, activités touristiques, agriculture, science et culture) exerce par ailleurs la compétence tourisme de la collectivité en assurant la gestion de l'office du tourisme de Lavelanet.

25 - DDT, DREAL, UDAP, CD 09, Syndicat mixte départemental de l'eau et de l'assainissement 09, Syndicat de bassin du Grand Hers, Agence de développement touristique Ariège Pyrénées, CAUE 09, Association des naturalistes de l'Ariège - Conservatoire d'espaces naturels, chambres de commerce et d'industrie 09, chambre des métiers de l'artisanat 09, chambre d'agriculture 09, pays d'art et d'histoire des Pyrénées cathares.

26 - Clients ou clients potentiels, des actions de « maraudage » bénévoles étant organisées à destination des tous les visiteurs pour les sensibiliser aux valeurs de l'OGS.

4. Conclusion

Votre rapporteur tient à saluer l'importance et la qualité du travail réalisé pour donner forme à l'OGS Montségur. Il a pu constater²⁷ que le relais a été bien pris par les nouveaux élus, ce qui témoigne d'une démarche partagée et solidement portée. L'option qui a été privilégiée d'associer très largement les acteurs institutionnels, professionnels et associatifs est également gage de solidité de l'OGS. De même, le projet se nourrit intelligemment des nombreuses autres démarches et labels en vigueur sur ce territoire, développés par un réseau dense de partenaires, tous associés à l'OGS.

La mise en œuvre effective des actions programmées constituera une condition importante pour que la démarche Grand Site de France puisse se poursuivre après 2025. Deux actions seront particulièrement scrutées parce qu'elles sont attendues depuis longtemps et qu'elles symboliseront aux yeux de tous la concrétisation de l'OGS : la mise en place d'un accueil sobre au pied du pog incluant une requalification paysagère des parkings et, concomitamment, la création du musée/maison du Grand Site dans le village de Montségur, ainsi que l'organisation des mobilités entre ces deux pôles de fréquentation.

Je propose donc à votre commission :

- qu'elle donne un avis favorable au projet, sur le territoire proposé, et au programme d'actions, priorisé et amendé suite à la mission d'inspection d'octobre 2020 ;
- qu'elle suggère à la CCPO d'affiner d'ici 2025 le périmètre retenu pour l'OGS, pour le faire mieux coïncider avec un territoire de projet.



Thierry Boisseaux

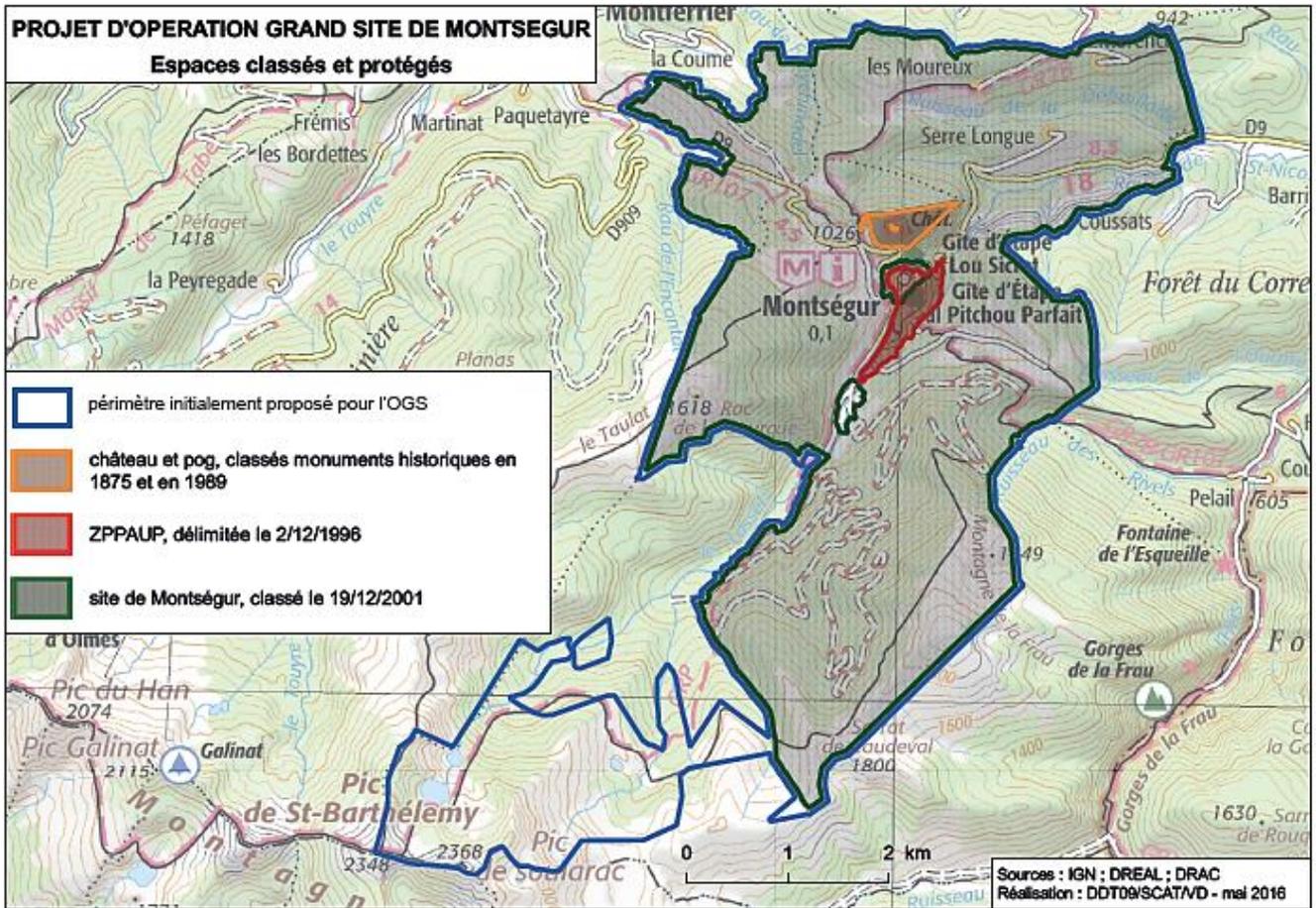


Témoignage d'une réunion de concertation OGS organisée dans l'ancienne école de Bénéix en cours de requalification en "Maison des paysages" - Photo ThB Octobre 2020.

²⁷ - Voir programme de visite en Annexe 5.

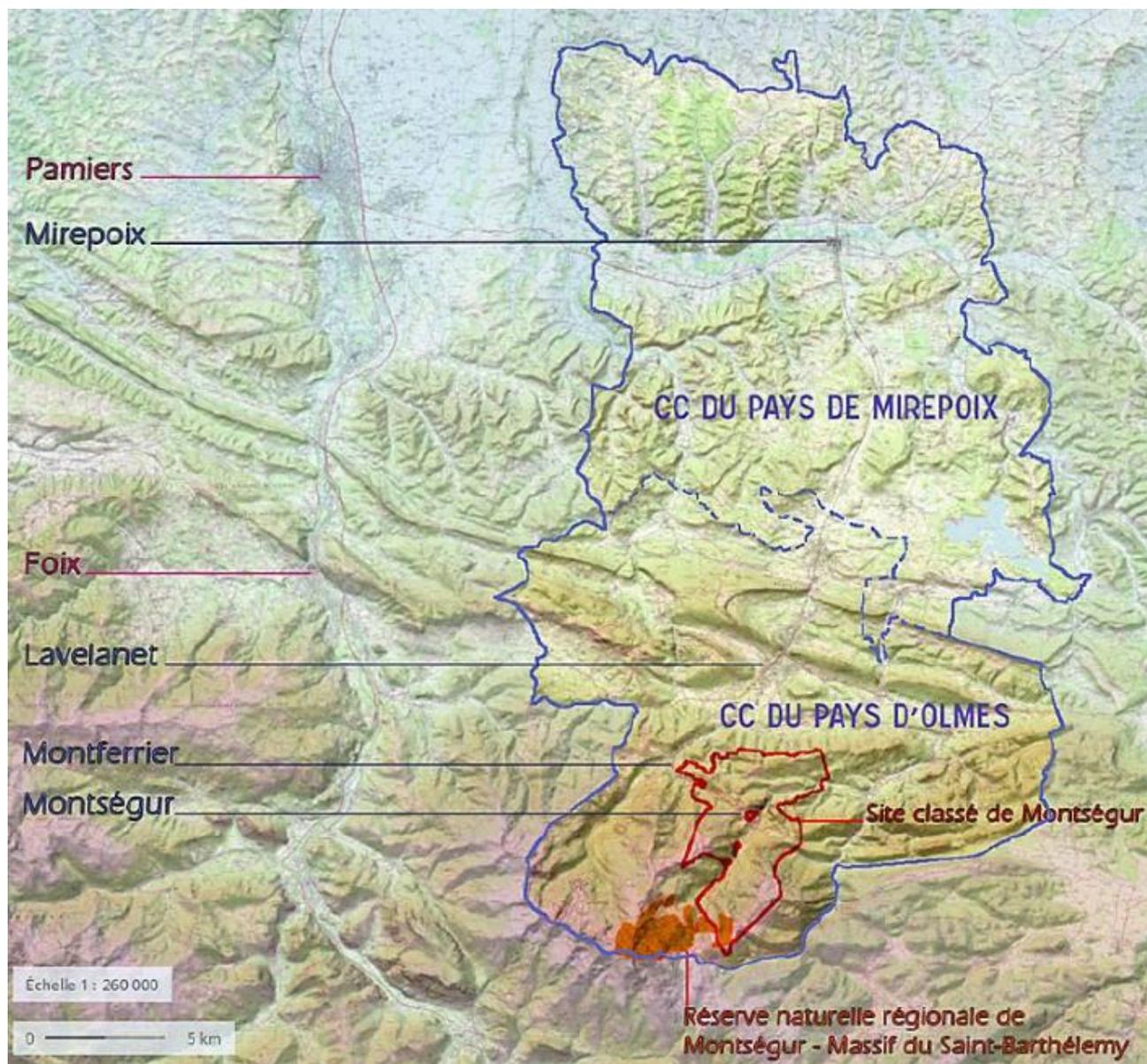
ANNEXE 1

Périmètre initialement proposé pour l'Opération Grand Site - OGS Tome 1



ANNEXE 2

Périmètre du territoire des Pyrénées cathares
(Extrait du rapport d'Inspection générale d'octobre 2017- IGN JMB)



ANNEXE 3

Note complémentaire suite à la mission d'inspection générale



Rappel du contexte

La visite de la Mission d'Inspection le jeudi 22 octobre 2020 sur le territoire du Pays d'Olmes a permis à l'Inspecteur Général Thierry Boisseaux de rendre compte de ses premières impressions permettant à la Communauté de Communes du Pays d'Olmes (structure gestionnaire de la démarche) de venir préciser le dossier de candidature déposé en préfecture le 07 février 2020 et examiné en CDNPS (Commission Départementale de la Nature, des Paysages et des Sites) le 12 mars 2020.

La note complémentaire est un document de travail réalisé en vue de la CSSPP (Commission Supérieure des Sites Perspectives et Paysages) qui se déroulera le jeudi 03 décembre 2020 en visioconférence dans le respect du protocole sanitaire en vigueur.

Elle présente dans une première partie dix actions « ultra prioritaires » du projet OGS et décrit la réorganisation du programme d'actions après fusion, suppression et ajout de fiches. Les réflexions autour du périmètre d'influence de l'OGS sont présentées dans une deuxième partie. La note complémentaire présente dans une dernière partie les intentions du territoire concernant deux espaces naturels présents dans le Grand Site en projet : le milieu forestier et la ressource en eau.

I. Priorisation du plan d'actions (2021-2025)

La visite de la Mission d'Inspection a fait apparaître la nécessité de prioriser les 44 actions en distinguant celles qui s'inscrivent dans le périmètre « cœur de site » qui repose sur des critères en partie paysagers et celles qui prévoient un rayonnement plus large au-delà des limites paysagères sur un périmètre de projet : le Pays d'Olmes.

La finalisation du programme d'actions a amené la collectivité à préciser les actions en termes de calendrier et de faisabilité. Initialement, au moment du dépôt de dossier de candidature le programme comptait 44 actions. Aujourd'hui après fusion, suppression et ajout, le programme comporte 37 actions. Présenté en annexe, le programme d'actions retravaillé présente les améliorations apportées en terme de priorisation (1 et 2 avec la valeur 1 qui reflète une priorité plus importante dont la mise en œuvre devra être entreprise dans les 2 ans) et le calendrier et de zone d'action (cœur de site ou périmètre de projet).

➤ 10 actions « ultra prioritaires »

Les actions ultra prioritaires sont nécessaires pour amorcer le programme d'actions. Leur engagement est prévu dans les 2 ans après la validation par la CSSPP du projet OGS. Elles sont listées par ordre de priorité.



1^{er} semestre 2021 : Etude de requalification paysagère
2^{ème} semestre : recrutement de la maîtrise d'œuvre
1^{er} semestre 2022 : Consultation des entreprises
2^{ème} semestre 2022 : début des travaux comprenant le bâtiment d'accueil.



Action 1.1 : Restructurer et veiller à l'intégration paysagère du stationnement en pied de Pog / Reformulation de l'action : Accueil (bâtiment d'accueil) et requalification paysagère des stationnements en pied de Pog

Cette action s'insère dans le Projet Montségur. Pour la réaliser il convient de reprendre l'étude menée par l'Atelier Volga (paysagiste, urbaniste, architecte) qui contient une proposition de requalification paysagère du parking du Pog et de ses liaisons avec les différents points de départ des sentiers de randonnée (chemin des bonshommes, sentier des tisserands et GR de Pays Tour du Massif de Tabé). Les circuits de mobilité projetés et le parcours visiteurs seront au cœur de la réflexion.

Une étude complémentaire à ce premier travail doit être menée pour préciser la requalification paysagère et fonctionnelle du parking pied de Pog en lien avec les deux autres parkings existants au village. Ce travail sera mené en étroite collaboration avec le service des routes du département de l'Ariège.

Le bâtiment d'accueil sera semi enterré et d'une superficie de 100 m². Il proposera les fonctions de base d'un premier accueil comme indiqué dans le permis de construire délivré en février 2019. Cette action est actuellement en phase d'avant-projet définitif (APD).



Reprise de l'APS et redéfinition des besoins : 2021
APD : 1^{er} semestre 2022

Action 6.1 : Structurer l'accueil du Grand Site / Projet Montségur : Musée et Maison du Grand Site

La création d'un nouveau musée valant de Maison Grand Site en lieu et place de l'ancienne école du village de Montségur doit avancer de manière concomitante avec l'action précédente. L'aménagement de cet espace est actuellement en phase d'avant-projet sommaire (APS). Cette mission a été confiée à l'atelier AKIKO.



Sécurisation de la falaise :
Autorisation ministérielle : fin 2020/début 2021
Consultation des entreprises : dès janv. 2021 jusqu'en juin 2021.
Travaux en cohérence avec les enjeux NATURA 2000 : sept. à oct. 2021

Aménagements du site :
Acquisition scierie janvier 2021
Démolition sept. à nov. 2021
Travaux sept. à nov. 2022

Action 1.4 : Requalifier le site de la fontaine de Fontestorbes – porte d'entrée nord-est du Grand Site

La fontaine intermittente se situe en zone de protection spéciale. Une étude d'incidence a été menée d'avril à octobre 2020 pour mesurer et anticiper les impacts induits par les travaux de sécurisation du site qui représente la tranche 1 du projet de requalification du site. Les résultats de cette étude montrent que les travaux ne présentent pas de risque lorsqu'ils sont réalisés en dehors des périodes de reproductions de septembre à novembre).

La seconde tranche de la requalification correspond à l'aménagement du site. Une étude de faisabilité réalisée par le CAUE propose des aménagements touristiques (stationnement et sentier d'accès) pour améliorer les conditions d'accueil du site. L'acquisition d'une ancienne scierie en périphérie du site pour en faire un lieu de stationnement a été validée par les élus locaux en novembre 2020.



Consultation des entreprises : juin à nov. 2020
Travaux de démolition et pré-aménagements : Déc. à mars 2021
Etude complémentaire de requalification et définition des aménagements : nov. à sept. 2021
Lancement du marché MOE : oct. 2021 à fév. 2022
Travaux : mars à oct. 2022

Action 1.5 : Requalifier la friche SAB à Montferrier – Porte d'entrée ouest du Grand Site

La démolition des bâtiments industriels de la SAB (Société Ariégeoise de Bonneterie) est projetée pour le mois d'avril 2021. Après démolition (tranche 1), cet espace devrait être requalifier en une plateforme multimodale de mobilité (tranche 2).

Le Pays d'art et d'histoire des Pyrénées Cathares a été missionné pour réaliser une étude de requalification des friches du territoire. Le mandataire « Notus » représentant d'une équipe pluridisciplinaire (architectes, urbanistes, aménageurs, scénographes) a été retenu pour mener à bien ce projet.



15 sept. 2020 : dépôt de candidature
29 oct. 2020 : territoire lauréat
Janvier 2021 : lancement du marché
Avril 2021 : 1^{ère} réunion de travail

Action 3.1 : Elaborer le Plan de paysage

Le Plan de paysage viendra renforcer les actions en matière de reconquête des milieux agropastoraux, préservation de l'écologie du paysage et gestion des trames verte, bleue et noire, requalification du paysage urbain (friches, bâtiments vacants, centre-bourg, zéro artificialisation), médiation autour du paysage et de l'environnement.



Elaboration des PTR : en cours
Décembre 2020 : Lancement du marché
1^{er} semestre 2021 : Réalisation du diagnostic biodiversité
2^{ème} semestre 2021 : Identification des sentiers d'interprétation
Printemps 2022 : 1^{ers} aménagements des sentiers
Finalisation du PDIPR : 2020
Derniers aménagements : 2024

Action 1.2 : Découvrir, explorer et cheminer sur le Grand Site

Le Département de l'Ariège demande aux communes d'élaborer leur Plan Territorial de Randonnée (PTR) pour alimenter le Plan Départemental des Itinéraires de Promenades et de Randonnées (PDIPR) dont la finalisation est prévue pour 2022. Ce document permettra de synthétiser tous les sentiers d'intérêt intercommunautaire.

Ce travail sera alimenté par un diagnostic biodiversité qui permettra de définir des sentiers thématiques dans le Grand Site et plus largement en Pays d'Olmes. Les sentiers feront également l'objet d'une valorisation numérique.

Fin 2020 est prévu le lancement du marché « diagnostic environnemental et agricole » servant à la définition des mesures agro-environnementales et climatiques (MAEC) pour le « maintien de la biodiversité », la « réouverture des espaces », et la thématisation des sentiers et leur valorisation numérique.



Action 5.4 : Fédérer un réseau d'acteurs socio-professionnels pour valoriser leur activité et promouvoir les valeurs du Grand Site

Pour faciliter le processus d'appropriation de la démarche Grand Site, des acteurs ressources ont été identifiés dans et hors du périmètre pour participer à la promotion des valeurs du Grand Site.

Depuis 2018, la collectivité travaille avec les socio-professionnels (hébergeurs, prestataires, artisans, agriculteurs...) pour valoriser leur activité dans le programme d'animations. L'Office de Tourisme accueille depuis le mois de juillet 2020 le showroom qui présente une vitrine des créateurs et producteurs du Pays d'Olmes.

Plus récemment, au cours de l'été 2020 huit accompagnateurs montagne se sont positionnés sur les sentiers de randonnées pour sensibiliser les utilisateurs aux questions sécuritaires liées à la montagne et pour leur faire connaître l'environnement dans lequel ils se trouvent (Grand Site, PAH, RNR...).



Action 5.1 : Structurer et coordonner un Pôle éducatif autour des enjeux du Grand Site

Cette action répond à la volonté d'avoir un service éducatif dédié aux enjeux du paysage et de nouer un partenariat fort avec le CAUE sur cette thématique.

L'objectif ici revient à créer un service pédagogique participatif avec l'aide des partenaires de la collectivité : CAUE, Réserve Naturelle Régionale du Massif de St-Barthélémy, Pays d'Art et d'Histoire des Pyrénées Cathares, Association Mission Patrimoine Mondial UNESCO, ONF, Professionnels (accompagnateurs montagne et guide).

Ce projet s'inscrit dans le cadre de la reconnaissance TEN (Territoire engagé pour la nature) obtenue en 2019. Un des axes développé vise à créer un programme d'animation-nature multi-partenarial et des sentiers d'interprétation thématiques autour de la biodiversité à l'échelle intercommunale.



Action 5.3 : Créer des lieux de sensibilisation et d'éducation aux enjeux de préservation du Grand Site / Projet Montségur. Reformulation de l'action : Créer la Maison des Paysages, antenne de la Maison du Grand Site

Bénéaix se positionne comme un lieu sensationnel pour observer les paysages du Grand Site en projet et comprendre ses évolutions (fermeture des espaces, emprise du milieu forestier).

L'ancienne école de Bénéaix va accueillir un espace de rencontre hybride, mutualisé et autonome pour la meilleure prise en compte du paysage. Sur la base d'un usage partagé, l'idée est de disposer d'un lieu fonctionnel de connaissance et de sensibilisation aux enjeux paysagers et environnementaux du territoire.

Ce lieu permettra de mettre en perspective l'histoire du territoire et ses valeurs paysagères. Il accueillera les différentes rencontres autour du Grand Site (démarche de concertation dans le Plan paysage, réunion des acteurs fédérateurs...).

Cet espace se veut aussi être un outil de diffusion des flux de visiteurs assurant la complémentarité avec le Musée de Montségur.



Action 5.2 : Elaborer et mettre en œuvre un plan de communication autour du Grand Site (site web, kakémonos, newsletters, lettres aux élus, magazine, carnet de voyages)

L'action s'insère dans l'axe 5 « Transmettre les valeurs identitaires du Grand Site par des outils de médiation ». L'outil phare de cette action est le site internet dédié au Grand Site de Montségur. Il conviendra de retrouver toutes les informations relatives à la vie sociale et économique sur le Grand Site (artisans, producteurs, ambassadeurs, acteurs socio-économiques, offre de randonnée, volet environnemental). Cet outil doit transmettre les valeurs partagées par les habitants du Grand Site. Il convient d'établir l'arborescence du site en partenariat avec les acteurs du territoire cités ci-dessus et avec les partenaires de la collectivité (PAH, RNR, Association Patrimoine Mondial).

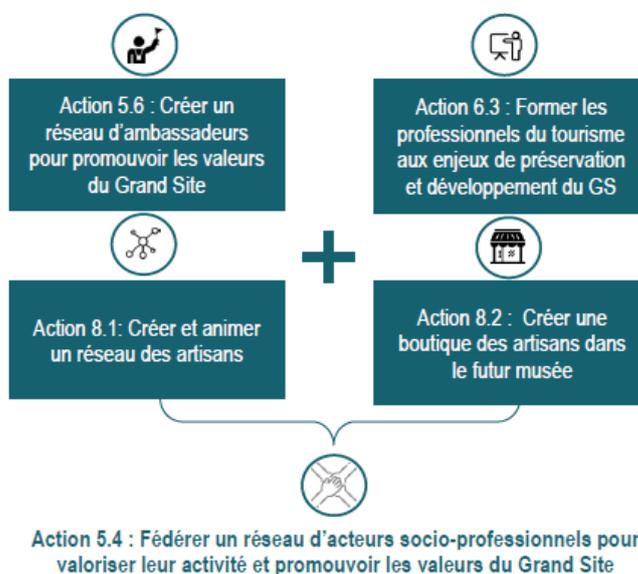
➤ 6 actions fusionnées

Les actions ont été fusionnées car les objectifs auxquels elles tentaient de répondre étaient similaires et fortement liés.

1^{er} groupe d'actions fusionnées :



2^{ème} groupe d'actions fusionnées :



➤ 3 actions supprimées

Action 1.6 : Requalifier fonctionnellement et intégrer des aménagements paysagers à hauteur de la zone artisanale de Pichobaco – entrée nord-ouest

Cette action apparaît comme irréalisable et non prioritaire sur la période 2019-2025. Les contraintes financières imposées pour une telle opération semblent inadéquates et déconnectées des objectifs Grand Site.

Action 5.2 : Structurer et coordonner le développement culturel du territoire

La structuration d'un comité culturel comme l'indiquait la fiche action ne semble pas être réalisable et raisonnable pour atteindre les objectifs Fixés dans l'Opération Grand Site. En revanche il convient de mettre l'accent sur la création d'un pôle éducatif à destination de tous (action 5.3) pour transmettre les valeurs et enjeux du Grand Site.

Action 7.1 : Etudier l'opportunité de proposer des services ambulants

La collectivité n'est pas compétente pour proposer un tel service. Il convient dans un premier temps de répondre aux objectifs de préservation paysagère et de gestion des flux avant de se concentrer sur la proposition de services annexes.

➤ 1 action élargie ➡

L'action 5.4 « Créer un carnet de voyage et de découverte du Grand Site » a été renforcée pour définir un plan de communication plus large comprenant la création d'un site web, de kakémono, d'une newsletter, des lettres aux élus, des magazines promotionnels. Elle est détaillée dans la liste des actions ultra prioritaires.

➤ Les actions reformulées

Actions initiales	Actions reformulées
Action 1.1 : Restructurer et veiller à l'intégration paysagère du stationnement en pied de Pog	Action 1.1 : Accueil (bâtiment d'accueil) et requalification paysagère des stationnements en pied de Pog
Action 3.4 : Etudier l'opportunité de la gestion du site Natura 2000 : Gorges de la Frau et Bélesta	Action 3.4 : Reprise de la gestion Natura 2000 : Gorges de la Frau et Bélesta
Action 5.3 : Structurer et coordonner un Pôle éducatif autour des enjeux des milieux montagnards	Action 5.1 : Structurer et coordonner un Pôle éducatif autour des enjeux du Grand Site
Action 5.5 : Créer des lieux de sensibilisation et d'éducation aux enjeux de préservation du Grand Site / Projet Montségur	Action 5.3 : Créer la Maison des Paysages, une antenne de la Maison du Grand Site
Action 5.7 : Diversifier l'offre par la création d'évènements respectueux des valeurs du GS	Action 5.5 : Créer la fête de la montagne en lien avec le Grand Site
Action 5.4 : Créer u carnet de voyage et de découverte du Grand Site	Action 5.2 : Elaborer et mettre en œuvre un plan de communication autour du GS (carnet de voyage, kakémonos, site web, newsletters, lettres aux élus, magazine)
Action 6.1 : Structurer l'accueil du Grand Site / Projet Montségur	Action 6.1 : Structurer l'accueil du Grand Site / Projet Montségur : Musée et Maison du Grand Site

II. Un périmètre Grand Site inscrit dans une territoire de projet

Suite au dépôt du dossier de candidature de l'OGS et au fur et à mesure de l'évolution dans la mise en œuvre des actions il est apparu nécessaire de compléter et préciser la réflexion autour du périmètre de l'OGS. Chaque action du programme s'inscrit dans une échelle de réflexion. Le rayonnement de chaque action peut s'observer à différentes échelles :



Le périmètre « cœur de site » : 9 306 ha

Il repose sur des critères en partie paysagers. Il comprends 7 communes : Montségur, Montferrier, Bénaix, Fougax-et-Barrineuf, Bélesta, Comus, Prades. Sont notamment compris dans le cœur de site : les sites classés (fontaine intermittente, gorges de la Frau, ensemble formé par le site de Montségur), les sites inscrits (ensemble du Puy de Montségur, gorges de la Frau) la Réserve Biologique Intégrale, la RNR. Ce périmètre vise à préserver le paysage emblématique du Grand Site.



Le territoire de projet : 30 330 ha

Ce périmètre représente le territoire de projet du Pays d'Olmes. Il englobe les grands projets du territoire. Les actions comprises dans ce périmètre visent à soutenir et accompagner les grands projets structurant du territoire intercommunal (ex : Démarche de maraudage, Maison des Sites, PLUI, candidature UNESCO).

III. Milieux naturels au cœur du projet Grand Site

➤ Milieu forestier

La forêt couvre 70% de la surface actuelle de l'Opération Grand Site de Montségur. Les forêts du territoire du Pays d'Olmes appartiennent à de grands propriétaires forestiers. Ce sont les essences présentes et la qualité du bois qui font du Pays d'Olmes un territoire reconnu pour son milieu forestier. Toutes interventions mal maîtrisées sur cet espace peuvent avoir éventuellement des impacts paysagers négatifs. L'action 2.2 qui vise l'élaboration et la mise en œuvre d'une charte forestière territoriale (CFT) se positionne comme prioritaire.

Cette action permettra de vérifier l'opportunité de coconstruire ce document de cadrage à l'échelle locale pour une meilleure prise en compte des enjeux de ce milieu. Le lancement de cette étude doit permettre :

- d'avoir un état des lieux précis du milieu forestier en Pays d'Olmes,
- de vérifier la pertinence de créer un document cadre (type charte forestière) autour des enjeux économiques, sociaux, environnementaux de la forêt,
- de réunir et faire se connaître tous les acteurs de la forêt,
- de mener des actions de sensibilisation autour du milieu forestier.

Des passerelles seront créées lors de l'élaboration du plan de Paysage auquel la collectivité a candidaté au mois de septembre 2020.

➤ Milieux humides

La très faible pression humaine et l'urbanisation réduite des territoires qui composent le Grand Site offrent une qualité exceptionnelle de ses milieux aquatiques. La meilleure prise en compte des continuités écologiques sera traitée dans le cadre de l'élaboration du Plan de paysage qui prévoit d'élaborer la cartographie de la trame verte, bleu et noire (TVBN) pour préserver, restaurer et gérer les continuités écologiques.

Parallèlement l'action 3.3 du projet OGS prévoit de mettre en place un suivi scientifique (hydrologie et hydrobiologie) avec les acteurs en charge de l'eau (Syndicat de bassin du Grand Hers (SBGH), ANA-CEN 09, RNR Saint-Barthélemy, SMDEA). La collectivité et le SBGH (qui œuvre pour la préservation des zones humides et des sites NATURA 2000) se positionnent comme les deux structures pilotes de l'action. L'objectif étant de pallier au déficit de connaissance du réseau en tête de bassin et de réaliser un état des lieux des équipements d'assainissement privés autonome et collectif. Pour préserver la qualité exceptionnelle des eaux l'action 2.5 prévoit également la mise à disposition des forestiers d'un kit de franchissement.

ANNEXE 4

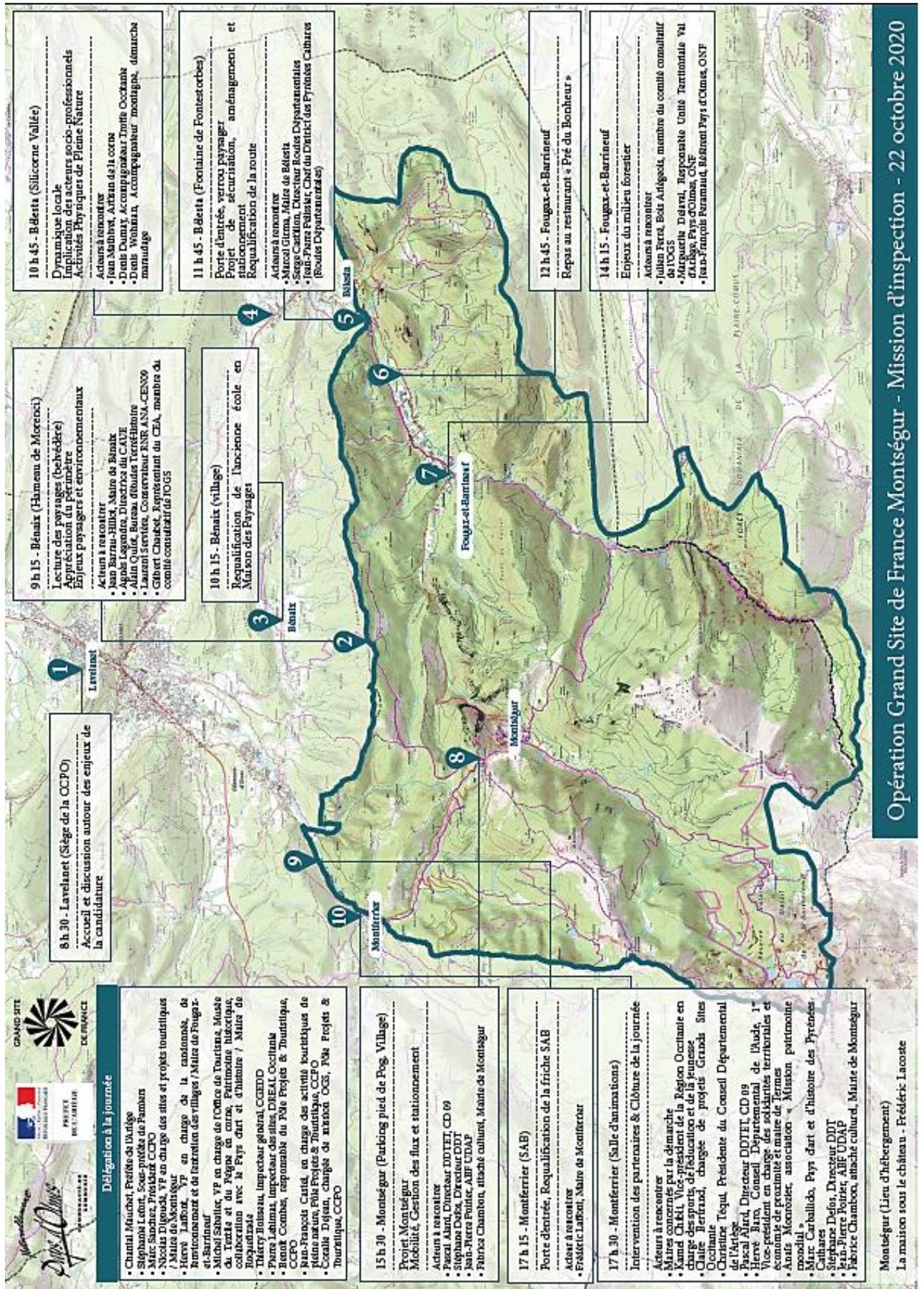
Récapitulatif des actions programmées suite à la mission d'inspection générale

Tableau de synthèse		Programme d'actions de l'OGS (2021-2025)				* 1 : Ultra prioritaires (10) * 2 : Priorité élevée (14) * 3 : Actions complémentaires (12)		* Actions cœur de site		Territoire de projet		37 actions	
AXB	Visuel	n°	Priorité	Zone	Influent de l'action	Maitrise d'ouvrage	Fonctionnement	Coûts prévisionnels HT	Investissement	Calendrier			
AXE 1 : La qualité paysagère, un atout pour repenser les mobilités sur le Grand Site en projet		1.1	1 (1)	1	Accueil (bâtiment d'accueil) et requalification paysagère des stationnements	CCPO	-	37 000 € transformation 200 000 € requalification stationnement 500 000 € bâtiment d'accueil		1 ^{er} semestre 2021 : Etude complémentaire 2 ^{em} semestre 2021 : Réalisation des aménagements			
		1.2	1 (6)	1	Découvrir, explorer et cheminer sur le Grand Site	CCPO, CD09	20 000 € / an Entretien réalisé par une structure d'insertion économique	150 000 € : inventaire, définition des thématiques d'interprétation, valorisation numérique des sentiers 30 000 € : signalétique directionnelle 150 000 € : sentiers d'interprétation 60 000 € : aménagement des belvédères		2021/2024			
		1.3	3	3	Tester un service de navette et établir un plan de circulation / Projet Montségur	CCPO	15 000 €			2021/2022/2023			
		1.4	1 (3)	1	Requalifier le site classé de la fontaine de Fontestombes – entrée nord-est	CCPO	-	121 140 € : sécurisation du site 145 000 € : acquisition 530 000 € : aménagements		2 ^{em} semestre 2021 : sécurisation 2 ^{em} semestre 2022 : aménagements			
		1.5	1 (4)	1	Requalifier la friche SAB à Montserrier – entrée ouest	CCPO, Montserrier	-	514 967 € : démolition 200 000 € : travaux d'aménagements		2021 : démolition 2022 : travaux			
AXE 2 - Concilier les activités agricoles et forestières avec les enjeux de préservation environnementale et paysagère du Grand Site en projet		2.1	2	2	Reconquérir les déprises agricoles en co-visibilité avec le Pog	CCPO, Communes, Agriculteurs, Forestiers		55 000 € : diagnostic contractualisation		2021 : Etude et zonage Diés 2022 : Contractualisation MAEC			
		2.2	2	2	Elaborer et mettre en oeuvre une charte forestière territoriale (CFT)	CCPO	4 355 € : étude	15 000 € / an : mise en oeuvre et suivi		2021 : Etude d'opportunité 2022 / 2025 : mise en oeuvre 2022/2023			
		2.3	3	3	Créer un marteaucope de la biodiversité	CCPO, ANA-CEN09/RNR	3 825 €			Après définition de la CFT 2022/2023			
		2.4	3	3	Etablir la trame vieux bois	CCPO	35 000 €			Après définition de la CFT 2022/2023			
		2.5	3	3	Mettre à disposition des forestiers un kit de franchissement pour préserver la qualité exceptionnelle des eaux	CCPO	-	50 000 €		Après définition de la CFT 2021/2022			
AXE 3 - Observer et connaître pour sensibiliser aux enjeux environnementaux et paysagères du Grand Site en projet		3.1	1 (5)	1	Elaborer un Plan de paysage	CCPO		70 000 €		2021/2022			
		3.2	3	3	Créer un Atlas de la biodiversité	CCPO		50 000 €		2022/2023			
		3.3	2	2	Coordonner les acteurs en charge de la gestion de l'eau	SBGH	-			Diés 2022			
		3.4	2	2	Reprise de la gestion du site Natura 2000 : Gorges de la Frau et Bélestia	CCPO	25 000 € / an			Mi 2021/2025			
		4.1	2	2	Remplacer les glissières métalliques de sécurité entre Villeneuve d'Olmes et Montségur	CD09	-	remplacement par des murets : 300 000 € remplacement par des glissières bois : 250 000 €		2 ^{em} semestre 2021			
AXE 4 - Effacer les stigmates de l'activité humaine pour qualifier et préserver les paysages du Grand Site en projet		4.2	2	2	Remplacer les gabions entre Montségur et Fouzaz-et-Barimeuf	CD09	-	Tranche prioritaire : 160 000 € Tranche secondaire : 80 000 €		1 ^{er} semestre 2022			
		4.3	2	2	Réaliser et mieux intégrer les délaissés techniques routiers dans le paysage	CD09	-	150 000 €		2 ^{em} semestre 2022			
		4.4	2	2	Minimiser l'impact visuel de la signalétique	CD09	-	6 000 €		1 ^{er} semestre 2021			
		4.5	2	2	Embellir les villages par un aménagement urbain intégré	Communes	-			1 ^{er} semestre 2023			
		4.6	3	3	Enterrer les réseaux aériens	SOE09	-	4 500 000 €		2021/2030			

Axe	Visuel	n°	Priorité- Zone	Intitulé de l'action	Maîtrise d'ouvrage	Coûts prévisionnels HT		Calendrier
						Fonctionnement	Investissement	
AXE 5 - Transmettre les valeurs identitaires du Grand Site par des outils de médiation		5.1	1 (8)	Structurer et coordonner un Pôle éducatif autour des enjeux du Grand Site	CCPO, CAUE, ONF ANA, CEN9, RNR, PAH	5 000 € / an	-	Dès 2021/ 2025
		5.2	1 (10)	Elaborer et mettre en oeuvre un plan de communication autour du GS (carnet de voyage, kakémono, site web, newsletters, lettres aux élus, magazine)	CCPO	-	20 000 € : site et reportages 15 000 € : autres supports de communication	Dès 2021
		5.3	1 (9)	Créer la Maison des Paysages, une antenne de la Maison du Grand Site	CCPO	-	-	2021/2022
		5.4	1 (7)	Fédérer un réseau d'acteurs socio-professionnels pour valoriser leur activité et promouvoir les valeurs du Grand Site	CCPO	Formation Adepho 5 000 € / an : animations 10 000 € / an : marquage et sensibilisation	15 000 € : guide, boutique en ligne, reportages vidéos	Dès 2021 En continu → 2024
		5.5	3	Créer la fête de la montagne en lien avec le Grand Site	CCPO	2 000 € / an	-	2021 : 1 ^{ère} édition 2021 : reprise APS 1 ^{er} semestre 2022 : APD
AXE 6 - Structurer et qualifier l'accueil et les conditions de visite du Grand Site en projet		6.1	1 (2)	Structurer l'accueil du Grand Site / Projet Montségur : Musée et Maison du Grand Site	CCPO	-	3 800 000 €	Etude : 1 ^{er} semestre 2021 et accompagnements au cas par cas
		6.2	2	Structurer, qualifier et renforcer l'offre d'hébergement	CCPO	15 730 € Etude	-	En cours
		6.3	2	Mettre en cohérence avec les enjeux du site les démarches de reconnaissance départementale, régionale, nationale, et internationale	CCPO	-	-	2021
		6.4	2	Réorganiser l'accueil, la médiation et la promotion du site en accord avec les valeurs du GS et les objectifs de fréquentation / Projet Montségur	CCPO, CAUE	-	-	2022
AXE 7 - Améliorer le cadre de vie et favoriser l'installation de nouveaux habitants		7.1	3	Elaborer une charte des bonnes pratiques architecturales et référencer les artisans de récoconstruction et de la construction traditionnelle	CCPO, CAUE	-	-	2022
		7.2	2	Mettre en oeuvre des chantiers écoles sur le petit patrimoine	CCPO, Communes	10 000 € / an	-	Dès 2021 Chaque année
		7.3	3	Accompagner la réalisation d'études de faisabilité de rénovation de bâtiments vaicants dans les centres-bourgs	CAUE	-	-	2022/2025
		7.4	3	Requalifier les fiches en résidences d'artistes et lieux de diffusion culturelle	CCPO, PAH	221 412 €	-	2021/2022
AXE 8 - Préserver et valoriser les savoir-faire du Grand Site en projet		8.1	3	Engager une réflexion autour de la création de la marque identitaire du GS	CCPO	Formation Adepho	-	2022
		8.2	3	Diagnostiquer et sécuriser le monument historique dans le cadre de l'inscription du bien en série au patrimoine mondial	CCPO, CD 11	350 000 € : étude UNESCO	200 000 € : travaux de cristallisation	Etude : 2021/2022 Travaux : 2023/2025
Axe transversal : Gouvernance de projet OGS		9.1	-	Ingénierie et coordination	CCPO	90 000 € / an	-	2021/2025
		9.2	-	Gouvernance politique	CCPO	-	-	2021/2025

ANNEXE 5

Programme de visite de l'inspection générale du 22 octobre 2020



Opération Grand Site de France Montségur - Mission d'inspection - 22 octobre 2020